

MICT-13-33
28-06-2017
(1557 - 1555)

1557
IM

NATIONS
UNIES



Mécanisme
pour les Tribunaux pénaux internationaux

Affaire n° : MICT-13-33

Date : 27 juin 2017

Original : Français

LE JUGE UNIQUE

Devant : M. le Juge Gberdao Gustave Kam

Assisté de : M. Olufemi Elias, Greffier

Décision rendue le : 27 juin 2017

LE PROCUREUR

c.

JEAN DE DIEU KAMUHANDA

PUBLIC

**DÉCISION RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'INTERROGER UN TÉMOIN**

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz
M. Richard Karegyesa
Mme Sunkarie Ballah-Conteh

Le Conseil de Jean de Dieu Kamuhanda

M. Peter Robinson

Received by the Registry
Mechanism for International Criminal Tribunals
28/06/2017 09:30

NOUS, GBERDAO GUSTAVE KAM, juge du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») et juge unique en l'espèce¹,

VU la décision rendue le 21 mars 2017 par laquelle le Juge Jean-Claude Antonetti a ordonné à l'Accusation de communiquer à la Défense certains documents confidentiels concernant le témoin à charge protégé GEK dans l'affaire *Le Procureur c. Jean de Dieu Kamuhanda*, affaire n° ICTR-99-54A (l'« affaire Kamuhanda ») jugée par le Tribunal pénal international pour le Rwanda²,

SAISI d'une requête déposée le 12 mai 2017 dans laquelle M. Jean de Dieu Kamuhanda sollicite, entre autres, une autorisation judiciaire aux fins d'interroger le témoin GEK, sous réserve du consentement de celui-ci, dans le but de confronter le témoin à ses mensonges allégués et de le convaincre d'admettre que sa déposition à charge dans l'affaire *Kamuhanda* ne reflétait pas la vérité³,

VU la réponse déposée le 25 mai 2017 dans laquelle l'Accusation soumet, entre autres, que M. Kamuhanda n'a pas fourni de raisons suffisantes qui justifieraient une intrusion dans la vie privée du témoin GEK, d'autant plus que son affaire est close⁴,

VU l'ordonnance rendue le 8 juin 2016 par laquelle nous avons notamment ordonné au Service d'appui et de protection des témoins du Greffe de prendre contact avec le témoin GEK pour lui demander s'il consent à être interrogé par le conseil de M. Kamuhanda, après avoir été informé du but de l'entretien et du caractère volontaire de celui-ci, et de nous faire part de sa réponse⁵,

VU les observations déposées le 21 juin 2017 à titre confidentiel dans lesquelles le Greffier nous informe qu'après avoir été contacté par le Service d'appui et de protection des témoins du Greffe, le témoin GEK a indiqué, dans une déclaration écrite et signée, qu'il ne consent pas à être interrogé par le conseil de M. Kamuhanda⁶,

¹ Ordonnance portant désignation d'un juge unique aux fins d'examen d'une demande, 24 mai 2017 (la version originale en anglais a été rendue le 22 mai 2017), p. 1.

² Décision relative à la troisième demande aux fins d'ordonner la communication d'éléments de preuve concernant le témoin GEK, 21 mars 2017, p. 6.

³ Demande d'autorisation d'interroger le témoin à charge GEK, 24 mai 2017 (la « Requête ») (la version originale en anglais a été déposée le 12 mai 2017), par. 1, 3 et 8 à 14.

⁴ Réponse de l'Accusation à la demande d'autorisation d'interroger le témoin à charge GEK, présentée par la Défense, 12 juin 2017 (la version originale en anglais a été déposée le 25 mai 2017), par. 1, 3, et 7.

⁵ Ordonnance aux fins du dépôt d'observations, 8 juin 2017, p. 2 et 3.

⁶ *Registrar's Submission Pursuant to Order of 8 June 2017*, 21 juin 2017, confidentiel, par. 2 et p. 1549 et 1548 (pagination du Greffe).

ATTENDU que le témoin GEK a confirmé, par écrit, ne pas consentir à l'entretien demandé par M. Kamuhanda,

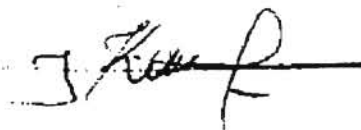
PAR CES MOTIFS,

EN APPLICATION de l'article 20 du Statut du Mécanisme et des articles 55 et 86 du Règlement de Procédure et de Preuve,

REJETONS la Requête.

Fait en français et en anglais, la version en français faisant foi.

Le juge unique



Gberdao Gustave Kam

Le 27 juin 2017,
Arusha (Tanzanie)

[Sceau du Mécanisme]





TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF DOCUMENTS WITH THE
MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS/
FICHE DE TRANSMISSION POUR LE DÉPÔT DE DOCUMENTS DEVANT LE
MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX

I - FILING INFORMATION / INFORMATIONS GÉNÉRALES

To/ À :	MICT Registry/ Greffe du MPTI	<input checked="" type="checkbox"/> Arusha/ Arusha	<input type="checkbox"/> The Hague/ La Haye		
From/ De :	<input checked="" type="checkbox"/> Chambers/ Chambre	<input type="checkbox"/> Defence/ Défense	<input type="checkbox"/> Prosecution/ Bureau du Procureur	<input type="checkbox"/> Other/ Autre :	
Case Name/ Affaire :	Le Procureur c. Jean de Dieu Kamuhanda		Case Number/ Affaire n° :	MICT-13-33	
Date Created/ Daté du :	27 juin 2017	Date transmitted/ Transmis le :	27 juin 2017	No. of Pages/ Nombre de pages :	3
Original Language / Langue de l'original :	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input checked="" type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Title of Document/ Titre du document :	DÉCISION RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'INTERROGER UN TÉMOIN				
Classification Level/ Catégories de classification :	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified/ Non classifié	<input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded/ Défense exclue			
	<input type="checkbox"/> Confidential/ Confidentiel	<input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded/ Bureau du Procureur exclu			
	<input type="checkbox"/> Strictly Confidential/ Strictement confidentiel	<input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) applicant excluded/ Art. 86 H) requérant exclu			
		<input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded/ Amicus curiae exclu			
		<input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion/ autre(s) partie(s) exclue(s) (specify/préciser) :			
Document type/ Type de document :	<input type="checkbox"/> Motion/ Requête	<input type="checkbox"/> Submission from parties/ Écritures déposées par des parties	<input type="checkbox"/> Indictment/ Acte d'accusation		
	<input checked="" type="checkbox"/> Decision/ Décision	<input type="checkbox"/> Submission from non-parties/ Écritures déposées par des tiers	<input type="checkbox"/> Warrant/ Mandat		
	<input type="checkbox"/> Order/ Ordonnance	<input type="checkbox"/> Book of Authorities/ Recueil de sources	<input type="checkbox"/> Notice of Appeal/ Acte d'appel		
	<input type="checkbox"/> Judgement/ Jugement/Arrêt	<input type="checkbox"/> Affidavit/ Déclaration sous serment			

II - TRANSLATION STATUS ON THE FILING DATE/ ÉTAT DE LA TRADUCTION AU JOUR DU DÉPÔT

<input type="checkbox"/> Translation not required/ La traduction n'est pas requise					
<input checked="" type="checkbox"/> Filing Party hereby submits only the original, and requests the Registry to translate/ La partie déposante ne soumet que l'original et sollicite que le Greffe prenne en charge la traduction : (Word version of the document is attached/ La version Word est jointe)					
<input checked="" type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input checked="" type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :	
<input type="checkbox"/> Filing Party hereby submits both the original and the translated version for filing, as follows/ La partie déposante soumet l'original et la version traduite aux fins de dépôt, comme suit :					
Original/ Original en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Translation/ Traduction en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
<input type="checkbox"/> Filing Party will be submitting the translated version(s) in due course in the following language(s)/ La partie déposante soumettra la (les) version(s) traduite(s) sous peu, dans la (les) langue(s) suivante(s) :					
<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :	

Send completed transmission sheet to/ Veuillez soumettre cette fiche dûment remplie à :
JudicialFilingsArusha@un.org OR/OU JudicialFilingsHague@un.org

Rev: April 2014/Rév. : Avril 2014